Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 081-218100394-20261006-D2026_10_06_07-DE

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE DE BRIATEXTE

Lieudit : Plaisance

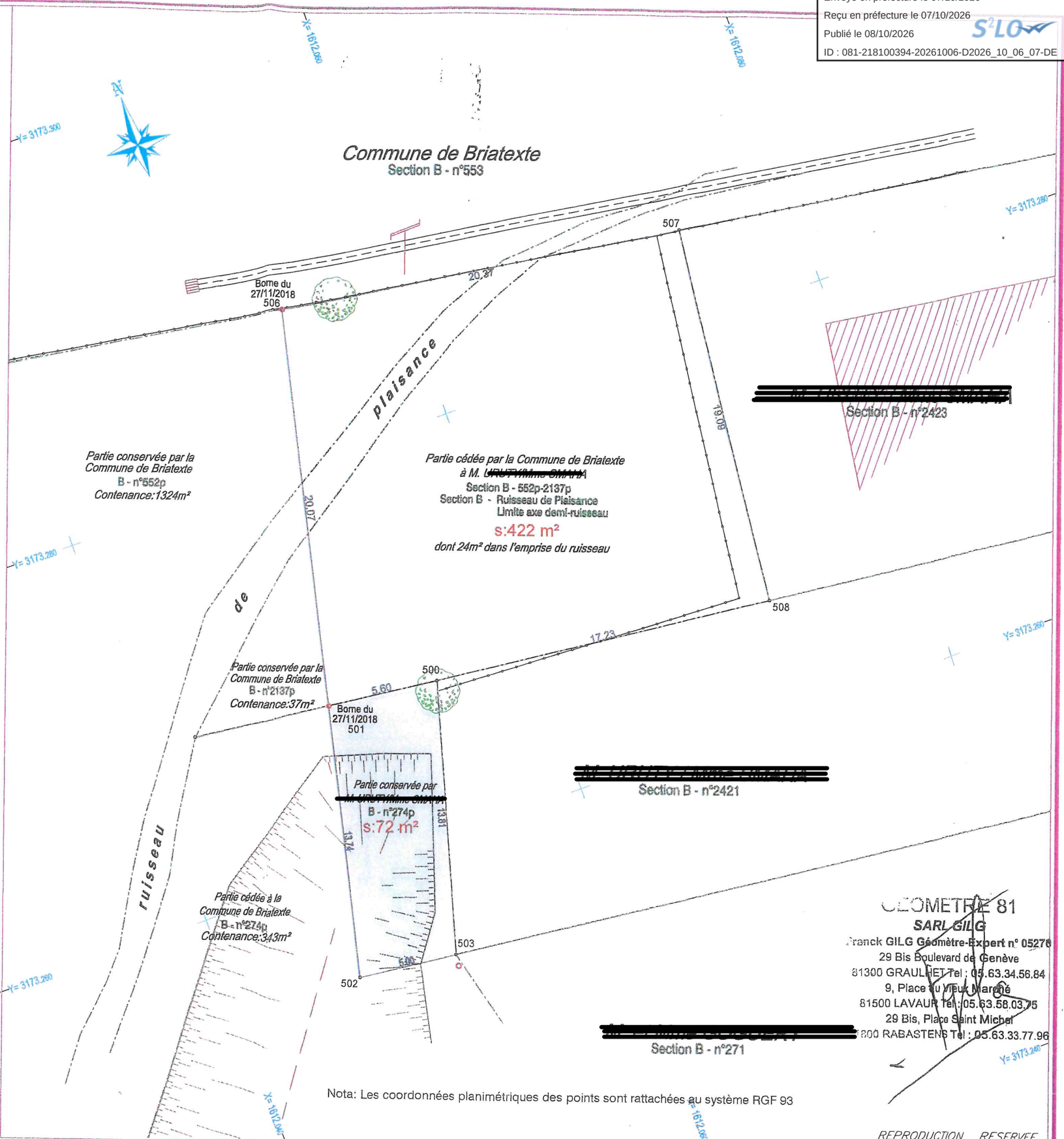
Propriété de la Commune de BRIATEXTE

PLAN DE DIVISION ET DE BORNAGE

Bornage du 27 Novembre 2018

Echelle : 1/200

Désignation cadastrale
Section B - n° : 274-552-2137
Contenance : 22 45 m²



Nota: Les coordonnées planimétriques des points sont rattachées au système RGF 93

GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Référence dossier : 31/86
GRAULHET le : 27/11/2018
Dessinateur: M. MARD'ARGENT Damien

Levé et dressé par GEOMETRE 81 - SARL GILG. Géomètres-Experts D.P.L.G
Bureau de GRAULHET (81300) Tél: 05 63 34 56 84 - Fax: 05 63 34 84 00 - Email: sarlgilg@aol.com
Bureau de LAVAUR (81500) Tél: 05 63 58 03 75 - Fax: 05 63 58 03 75 - Email: geometre81@aol.com
Permanence RABASTENS (81500) Tél: 05 63 33 77 96 - Fax: 05 63 33 77 96 - Email: geometre81@aol.com

GEOMETRE 81
SARL GILG
Franck GILG Géomètre-Expert n° 05278
29 Bis Boulevard de Genève
81300 GRAULHET Tel : 05.63.34.56.84
9, Place du Vieux Marché
81500 LAVAUR Tel : 05.63.58.03.75
29 Bis, Place Saint Michel
800 RABASTENS Tel : 05.63.33.77.96

REPRODUCTION RESERVEE

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le 08/10/2026
ID : 081-218100394-20261006-D2026_10_06_07-DE

Commune :
BRIATEXTE (039)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 800 N

Document vérifié et numéroté le 18/12/2018
A CASTRES
Par GAUTIER Christian
RESPONSABLE DU CDIF
Signé

CDIF CASTRES
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastrale
4, avenue Charles de Gaulle
BP 90405
81108 CASTRES
Téléphone : 05 63 62 52 39

ptgc.tarn@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : B
Feuille(s) : 000 B 01 000 B 02
Qualité du plan : Plan non régulier

Echelle d'origine : 1/2500
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 18/12/2018
Support numérique : ----------

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : ---------- effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ---------- par ---------- géomètre à ----------.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la remise 6463.

A ----------, le ----------

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

D'après le document d'arpentage dressé

Par Franck GILG - GEOMETRE(2)

Réf. : 31/86

Le 29/11/2018

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualité de l'autorité expropriant, etc...).

